

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-178 en date du 28 septembre 2023, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du 10 novembre 2023 (14h00) au 12 décembre 2023 (17h00)**, dans la commune de PAYROUX sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la société PE DE LA JARROUE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « La Jarroue » composé de 5 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de PAYROUX, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'information relative à l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur cette étude d'impact, sera déposé en mairie de PAYROUX afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Monsieur Roger ORVAIN, Officier supérieur de l'armée de terre en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 26 septembre 2023, recevra en personne en mairie de PAYROUX les observations du public :

- Vendredi 10 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mardi 21 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 30 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mardi 05 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 décembre 2023 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de PAYROUX – 12 place du Général de Gaulle – 86 350 PAYROUX, siège de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-4915@registre-dematerialise.fr** (contributions adressées par courriel / e-mails publiés sur le registre dématérialisé par la société les jours ouvrés)

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-dematerialise.fr/4915>** (consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairie de PAYROUX, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société PE DE LA JARROUE – 188 rue Maurice Béjard – 34 080 MONTPELLIER

M. Maxime PEUZIAT - maximepeuziat@groupevaleco.com - 07 82 27 32 91